RGPD

Ce qu'il faut retenir

Well Made
LES PETITS GUIDES PRATIQUES *by* Wellcom

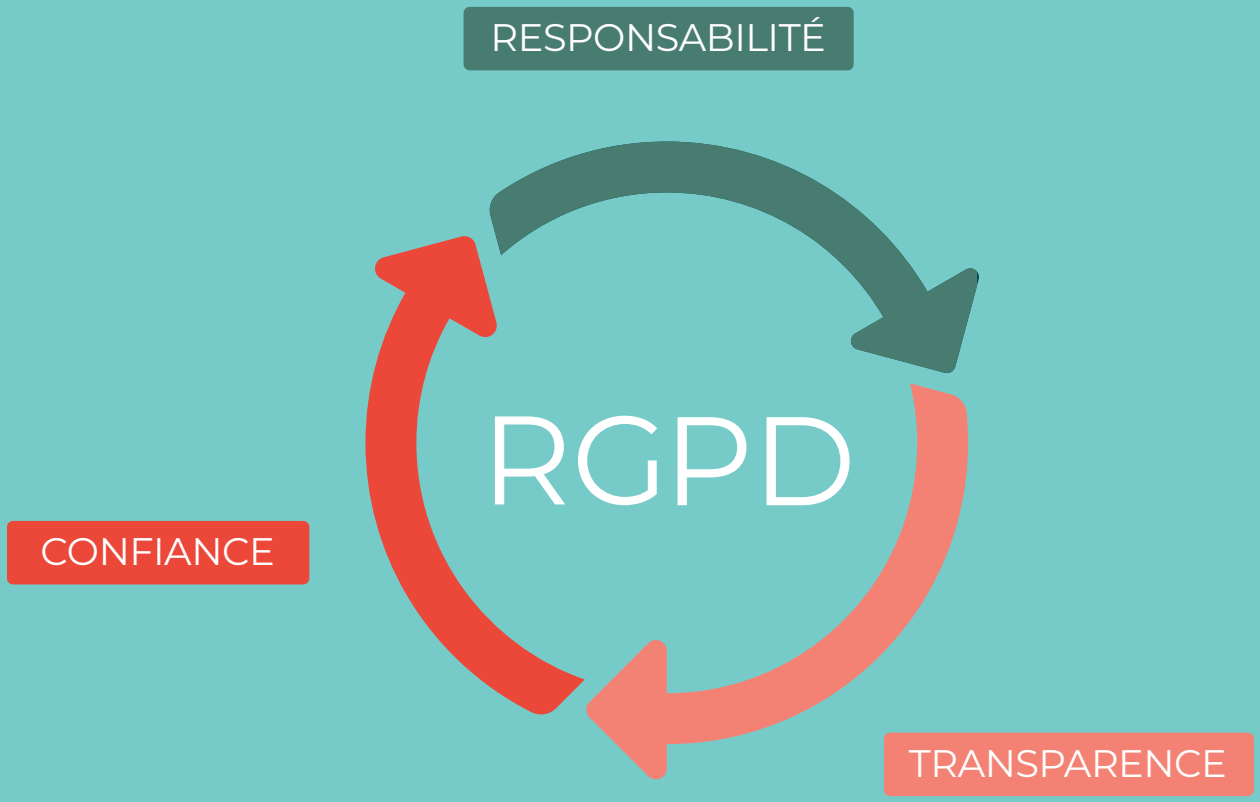
RESPONSABILITÉ
RGPD
CONFIANCE
TRANSPARENCE

Le RGPD, règlement général sur la protection des données, responsabilise les organismes publics et privés qui traitent des données.

Sur quoi Wellcom est-elle concernée ?

L'agence traite différentes données :

A titre interne :

- **Les données des collaborateurs** (coordonnées personnelles, contrat, fiches de paie...)
- **Les données des candidats** (coordonnées personnelles, CV, photo...)

A titre externe :

- **Les données de nos clients** (coordonnées professionnelles et parfois personnelles)
- **Les données des journalistes et influenceurs** (coordonnées, centres d'intérêt, informations personnelles...)
- **Les données de nos prestataires et partenaires** (coordonnées, RIB...)

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique.

Exemple :

- Nom, prénom...
- Numéros de téléphone, e-mail...
- Photo, vidéo, voix...
- Informations économique, culturelle ou sociale (situation familiale, religion, hobbies, sensibilité politique...)
- Autres données (date de naissance, n° de Sécurité sociale, copie CNI, immatriculation, pointure, taille, habitudes alimentaires...)

À NOTER : un fichier ne contenant que des coordonnées d'entreprises (par exemple : "Compagnie A" avec son adresse postale, le numéro de téléphone de son standard et un email de contact générique "compagnieA@email.fr") n'est pas un traitement de données personnelles.

Qu'est-ce qu'un traitement ?

Un traitement de donnée personnelle est une action comme la saisie dans un fichier/base/logiciel d'informations, l'envoi du CP, l'organisation de visites, un portage... basée sur une information en notre possession.

Qu'est-ce qu'une donnée sensible ?

Ce sont les informations qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale.

Ce sont également les données génétiques, les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

IL EST INTERDIT DE CONSERVER OU ARCHIVER CE TYPE D'INFORMATION.

VOS CONTACTS RGPD

Le Responsable de traitement de Wellcom est **Philippe LUCAS** en tant que Président.

Un Délégué à la Protection des Données (DPO) est à votre disposition pour répondre à vos questions :
Caroline PASCAULT - dpo@wellcom.fr

LES BONNES PRATIQUES

Voici 7 réflexes à adopter pour respecter la protection des données personnelles.

1 Consentement

- **Avant toute collecte d'information** (CV, e-mail, CP...), demandez un consentement à la personne par e-mail, par courrier, via une application... et en garder la preuve (nos bases de données sont RGPD compliance).
- **Si un client/fournisseur/ partenaire nous envoie un fichier**, il faut qu'il vous assure (mail courrier à conserver) que ce dernier soit RGPD compliance.

2 Collecte

- Ne collectez que les données vraiment nécessaires pour atteindre votre objectif.

3 Transparence

Soyez transparent car **vos contacts doivent clairement être informés** de l'utilisation qui sera faite de leurs données dès leur collecte (aucune collecte à leur insu).

4 Droit d'accès et modification

- **Un process a été mis en place** afin d'organiser et de faciliter l'exercice des droits des personnes et proposer les réponses à apporter (délais, accès, rectification ou encore suppression) pour nos fichiers (en tant que responsable de traitement).
- **Pour un fichier venant d'un client/fournisseur/ partenaire, c'est lui qui en est responsable.** C'est donc à lui qu'il faut transmettre les demandes de droits d'accès et en garder la preuve.

5 Conservation

VOUS NE POUVEZ PAS CONSERVER LES DONNÉES INDÉFINIMENT, MÊME ARCHIVÉES.
FIXEZ DES DURÉES DE CONSERVATION :

Pour un journaliste ou influenceur :
- Destruction 3 mois après la fin de l'action
- Sauf si cette personne est un contact régulier

Pour un client par exemple :
- 3 ans à partir de la dernière relation contractuelle ou dernier échange
- Destruction des archives au bout de 3 ans

Pour un candidat par exemple :
- Destruction de son CV au bout de 2 ans

6 Sécurité

Sécurisez les données et identifiez les risques (sécurité physique ou sécurité informatique, sécurisation des locaux, armoires et postes de travail, gestion stricte des habilitations et droits d'accès informatiques).

7 Contrôle

Toutes les informations personnelles utilisées par l'agence sont vérifiées. Si vous êtes à l'origine d'un fichier ou d'une base de données, vous en êtes responsable. Il faut vérifier tous les 6 mois que les mesures de sécurité sont suivies.

Q&A

Puis-je donner les coordonnées des journalistes ou influenceurs à mon client ?

- Non, la RGPD ne vous autorise pas à transmettre des données.
- Le consentement n'a été donné qu'à Wellcom et l'usage que l'agence en fait.
- Sauf : Nom – Prénom – Média (mais déclarer le client en sous-traitant).

Ai-je le droit d'avoir des fichiers Excel sur mon ordinateur ?

- Non, l'ensemble des bases de données / informations doivent être conservées dans nos outils.
- Mais, ponctuellement, pour une action précise, vous pouvez enregistrer, utiliser puis détruire un fichier donné (respectant de toute façon le cadre légal donné).

Puis-je conserver des n° de tél perso ou portable d'un journaliste ou influenceur ?

- Oui, si sur téléphone personnel
- Ou si mis dans Augure dans "Contacts transmis à Wellcom"

Qui a accès au sein de l'agence à mes données personnelles ?

- Uniquement le service RH
- Pour rappel, ces données sont à mettre à jour directement par vous, et certaines ne sont pas obligatoires.

Wellcom

Well Made
LES PETITS GUIDES PRATIQUES *by* Wellcom